

Séance du 22 avril

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :
11

Date de la convocation :
12/04/2022

Date d'affichage :
26/04/2022

De l'an DEUX MILLE VINGT DEUX

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Sylvain, BOUGREL Didier, CLEMENT Richard, DUMONT Nathalie, JOFFRAIN Bernard, CHEVIGNY Sébastien, MINOT Philippe, ROCHE Jean-Baptiste, CORDIER Sébastien

Absent : FEUTRIEZ Jean-François pouvoir à Bernard JOFFRAIN

Objet de la délibération

Secrétaire : BOUGREL Didier

1411 – CONVENTION DEFIS

Le maire informe les conseillers qu'une nouvelle convention a été reçue pour l'année 2022. Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec l'association Défis pour cette année et autorise le maire à la signer.

Voté à l'unanimité.

1412 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022

Le Maire propose au conseil de reconduire les taux 2021 pour l'année 2022 soit :

- | | | |
|--------------------|--------|---------|
| - Foncier bâti | —————> | 26.77 % |
| - Foncier non bâti | —————> | 11.41 % |

Voté à l'unanimité.

1413 – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire présente le budget 2022 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues	133 677.54 €
Recettes prévues	133 677.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévues	72 180.52 €
Recettes prévues	72 180.52 €

Voté à l'unanimité.

CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Le maire donne lecture de la convention entre la commune et l'association 30 millions d'amis afin de gérer la prolifération des chats de M. Guy Carbillet (décédé).

La fondation prend en charge 50% des frais de stérilisation et des puces électroniques à raison de :

- 80.00 € pour une ovariectomie + puce électronique
- 60.00 € pour une castration + puce électronique

Et ce pour un total de 10 chats.

Le reste à charge avancé par la commune sera pris en charge par les héritières.

DIVERS

Courrier M. Mugnier : Cet habitant du 3 rue des Acacias sollicite la commune pour avoir l'autorisation de supprimer le petit talus de terre en limite de sa propriété afin de pouvoir construire un garage sous sa terrasse existante pour laquelle il a déposé une déclaration préalable de travaux.

L'autorisation lui est accordée.

Courrier Mme Huot Catherine : Le maire donne lecture du courrier de Mme HUOT Catherine (fille de M. Mme Huot) habitant au 4 rue des Rosiers, exposant les difficultés rencontrées lors de la vente de leur maison concernant le droit d'accès à leur propriété suite à la vente de la parcelle ZD 78 par la commune à M. Gindrey Jean-Louis dans laquelle aucune servitude de passage n'a été mentionnée.

La commune n'étant plus propriétaire du terrain, le litige ne peut se traiter qu'avec le propriétaire du terrain et le notaire ayant établi l'acte de vente. Un courrier sera adressé à Mme Huot Catherine.

Courrier anonyme concernant l'expérimentation pour limiter la vitesse au bord de la Digue.

Le Maire donne lecture d'une lettre anonyme reçue en mairie remettant en cause la pertinence de l'expérimentation de l'écluse installée sur la RD 121.

Le maire rappelle l'historique de ce dossier (pétition envoyée par les riverains en 2020) et après avoir interrogé les riverains concernés, il a également donné lecture d'un mail signé par M. Jean-François Gaudillon (à l'origine de la pétition) soutenant cette action.

Le maire rappelle que n'étant pas compétent en matière de circulation, il a fait appel au service voirie du Conseil départemental qui a préconisé cette expérimentation avec les demandes de subventions afférentes.

Tout en regrettant ce mode de communication, le maire précise que cette expérimentation sera menée à son terme et qu'une décision définitive sera prise à l'issue du rapport fourni par les services du Département.

Confévron : M. Jean-Baptiste Roche rend compte de la réunion du conseil syndical du Confévron à laquelle il a assisté avec M. Didier Bougrel.

Lors de la validation du budget, le Confévron demande une anticipation du versement de la participation 2022 de la commune.

Un projet de raccordement du syndicat des eaux de Confévron au SMIPEP a également été exposé.

La séance est levée à 23h00

Bernard JOFFRAIN	Jean-Daniel BONHOMME	Didier BOUGREL
Sylvain BOUGREL	Sébastien CHEVIGNY	Richard CLEMENT
Sébastien CORDIER	Nathalie DUMONT	Jean-François FEUTRIEZ pouvoir à Bernard JOFFRAIN
Philippe MINOT	Jean-Baptiste ROCHE	